

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-
LA-GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 21
Membres représentés : 8
Membres absents : 6
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le jeudi 19 juin 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme. Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme. Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme. Sandrine HERTIG, M. Kiran STIOUI-GURUNG, Mme. Zoubida KATTHALA, M. Lahcen BAYLAL Maires-adjoints.

Mme. Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, M. Salah KOBBI, Mme. Eduarda PINTO-RODRIGUEZ Conseillers municipaux délégués.

Mme. Joanna MOHAMED, M. Jérémie LAGARDE, M. Gabriel MASSOU, Mme. Eve NIELBIEN, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mme. Mirtha HENRIOL, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à Mme. LABORNE,

M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. HADDOUCHE,

Mme. Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à M. STIOUI-GUNUNG,

M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme. HERTIG,

M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. BAYLAL,

Mme. Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. AMAGHAR,

M. Éric PELEAU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. LAGARDE,

Mme. Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. PELAIN.

ABSENTS :

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal ;

Mme. Yaël LEVY, Conseillère municipale ;

M. Abderrahim AIT OMAR, Conseiller municipal ;

Mme. Sandrine PAYET, Conseillère municipale,

Mme. Emmanuelle SAUNIER, Conseillère municipale ;

M. Abdelaziz BENTAJ Conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. STIOUI-GURUNG, Maire-adjoint, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20250625-2025-06-25-01-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2025

PRESENTATION DU BILAN DE MANDAT 2023-2025 DU CONSEIL DES SAGES

MADAME AAZIZ EXPOSE AU CONSEIL

Que créé début 2023 à l'initiative de la municipalité, le Conseil des Sages est une instance consultative qui a pour mission de réfléchir collectivement et de formuler des propositions sur des sujets touchant à la vie locale, il regroupe 35 membres bénévoles,

Que le Conseil des sages agit autour de trois grands axes :

- Axe 1 : Vie sociale,
- Axe 2 : Solidarité, enfance, jeunesse, événements, intergénérationnel,
- Axe 3 : Bien-être et accès aux droits,

Qu'au cours de ce mandat, le Conseil des Sages s'est fortement impliqué dans la vie locale à travers plusieurs actions concrètes :

- Participation au Congrès national de la Fédération des Villages et Villes Sages à Thionville,
- Installation d'une plaque symbolique des Villages et Villes Sages à l'entrée de la Ville ;
- Distribution des coffrets de Noël aux personnes âgées,
- Participation au forum des associations avec un stand d'information sur les missions et actions du Conseil,
- Participation à un atelier cuisine axé sur la lutte contre la dénutrition des seniors,
- Rencontre-lecture avec trois classes de CP de l'école Jean Moulin, suivie d'une sortie à Montmartre,
- Lancement du "Café des Seniors", rendez-vous convivial et participatif très apprécié,
- Temps d'échange, de débat et de partage organisés dans plusieurs lieux : les résidences La Méridienne et les Nymphéas, ainsi que l'association « Le Club de l'Âge d'Or »,
- Participation au plan canicule et à l'organisation de festivités intergénérationnelles en partenariat avec le CCAS,

Plusieurs projets sont en cours ou proposés pour cette année 2025 :

- Création d'un Guide des Seniors pour accompagner les démarches du quotidien ;
- Étude d'une mutuelle adaptée aux besoins des retraités,
- Projet d'une fresque ou d'un mur mémoriel à vocation intergénérationnelle,
- Organisation de moments de partage avec des seniors isolés, accompagnés de distributions solidaires,
- Élaboration d'un guide touristique mettant en valeur le patrimoine local ;
- Rencontres entre le Conseil des Sages et les conseils de jeunes,
- Échanges avec d'autres Conseils des Sages d'Île-de-France (Carrières-sous-Poissy, Colombes, etc.),
- Participation au prochain Congrès national de Luc-sur-Mer en octobre 2025,

Deux représentants du Conseil des sages présentent ce bilan au Conseil municipal,

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 24 juin 2025,

Où l'exposé de Mme AAZIZ,
Et après en avoir délibéré

PREND ACTE

Du bilan de mandat 2023-2025 du Conseil des Sages.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécourts citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.


Pascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller Régional d'Île-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**